



981.0- 5 – EUROF 2/18

Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

MODIFICATIONS DES STATUTS

Modifications des articles 3, 5, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 18, 21, 22, 26, 29 et 30

Ainsi qu'il ressort de l'extrait du procès-verbal – ci-joint en copie avec ses annexes A, B et C – de l'Assemblée générale extraordinaire d'EUROFIMA, qui s'est tenue le 5 juin 2018 à Levallois-Perret, Paris, cette assemblée a approuvé les modifications statutaires proposées aux articles susmentionnés, telles que contenues dans les annexes audit procès-verbal: original français en annexe A, original allemand en annexe B, traduction anglaise en annexe C, à chaque fois dans une version où les modifications sont mises en évidence et dans une version finale (cf. point 1, ch. 1 de l'ordre du jour).

Conformément à l'article 2, lettres b et c, de la Convention, ces modifications sont subordonnées à l'accord de tous les Gouvernements parties à la Convention ainsi qu'à l'accord du Gouvernement de l'Etat du siège. Selon l'article 2, lettre d, de la Convention, ces modifications deviendront applicables dans un délai de trois mois à compter de la présente notification, si aucune opposition n'a été formulée par un Gouvernement partie. Dès lors et au vu du temps nécessaire à la réception de la présente par tous les Gouvernements parties, en l'absence d'opposition notifiée au dépositaire et reçue par lui **au plus tard le 26 (vingt-six) septembre 2018**, les présentes modifications statutaires seront applicables. Le dépositaire ne manquera pas d'informer alors les Gouvernements des Etats parties.

La présente notification est faite par le dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Annexes:

- Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2018 (copie de l'original anglais), avec ses annexes A, B et C, c'est-à-dire les Statuts d'EUROFIMA tels qu'amendés le 5 juin 2018 (français, allemand et traduction anglaise)
- Communiqué de presse du 8 mai 2018 sur les modifications statutaires (anglais)

Berne, le 15 juin 2018

